

Formation, organisation, gestion RH... Quoi de neuf au JO cette semaine ?

Bastien Scordia

La réforme des IRA actée. Le décret réformant (de nouveau) les instituts régionaux d'administration (IRA) vient d'être [publié au Journal officiel](#). Après la réforme de 2019, ce texte acte ainsi le retour à une seule promotion et à un seul concours par année. Le décret fait aussi évoluer le déroulement de la formation des futurs attachés d'administration de l'État en mettant fin à la période de "préaffectation" durant laquelle les élèves de l'IRA exerçaient leurs fonctions en administration tout en étant toujours dépendants de leur IRA. La durée de la formation en institut augmente et passe de six à huit mois. Objectif affiché par le ministère de la Fonction publique au travers de cette réforme : *"développer la professionnalisation des élèves en réintroduisant un stage en administration d'une durée de six semaines"*. À l'issue de leur formation et en fonction de leur classement, les élèves seront nommés en qualité de stagiaires et affectés sur un poste en administration pour un stage d'une durée de six mois.

Des changements d'organisation. Plusieurs textes publiés au Journal officiel ces derniers jours actent un certain nombre de changements organisationnels au sein de l'administration. Des changements qui auront, à n'en pas douter, des impacts sur les missions exercées par les agents publics concernés. Ainsi, [un premier décret crée un service à compétence nationale](#) dénommé "Office national antifraude" qui sera rattaché conjointement au directeur général des douanes et droits indirects (DGDDI) et au directeur général des finances publiques (DGFIP). Il se substituera à l'actuel service d'enquêtes judiciaires des finances. [Un second décret](#) crée quant à lui un second service à compétence nationale dénommé "Trésorerie générale des douanes". *"Ce service, dirigé par un comptable public principal, comporte en son sein un centre de gestion financière qui remplace deux services spécialisés – un service facturier et un centre de services partagés Chorus – placés, respectivement, auprès des directions interrégionales des douanes et droits indirects Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes"*, précise sa notice.

Délégation de pouvoirs RH pour certains fonctionnaires. [Un décret permet au ministre chargé de l'environnement](#) de déléguer ses pouvoirs en matière de gestion pour les fonctionnaires relevant de son département ministériel affectés au sein de l'université Gustave-Eiffel. Ces pouvoirs sont ainsi délégués au président de cet établissement. La liste des pouvoirs pouvant être délégués est [fixée par un arrêté](#).

Également publiés

- Un [décret](#) relatif au régime indemnitaire des élèves et stagiaires de l'École des hautes études en santé publique (EHESP)
- Un [arrêté](#) désignant une opération de restructuration au sein de la direction des routes d'Île-de-

France

- Un [arrêté](#) modifiant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours de gardien de la paix de la police nationale
- Un [arrêté](#) relatif à l'indemnité spécifique de haute responsabilité des armées
- Un [arrêté](#) relatif aux taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans l'hospitalière
- Un [arrêté](#) fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ouvert au titre de l'année 2025
- Un [arrêté](#) fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 aux concours externes pour le recrutement d'inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire
- Un [arrêté](#) autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale du ministère de la Justice
- Un [arrêté](#) fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation